



RÉUNION DE LANCEMENT DES COMITÉS DE SUIVI THÉMATIQUES

Compte-rendu de la visioconférence du 12 juillet 2023 à 17h30

Objectif

Présenter les comités thématiques de suivi, nouvelle étape d'échange proposée dans le cadre de la concertation continue du projet Solarzac.

Présents à la réunion

- Claire CAZADE, Chambre d'agriculture de l'Hérault
- DELAPORTE
- Jean-Luc FABREGUES, Président du SIVOM du Larzac
- Jose POZO, Président CPIE
- Alain VIALA, Maire de Le Cros
- Sébastien VIALA, Élu municipal Le Cros
- Jean PAUL VOLLE, Président du CSCSE
- Floriane DANYER, Garante CNDP
- Franck BAUDIN, Arkolia Énergies
- Juan MARIN, Arkolia Énergies
- Romain LATCHOUMANIN, Arkolia Énergies
- Alain DESSAGNE, Institutions et Projets
- Chloé BRUEL, Institutions et Projets



Renseignez-vous sur
www.solarzac.fr

Présentation du projet par Franck Baudin

Les éléments présentés sont à retrouver en pages 3 à 13 du document de présentation

[> voir annexes](#)

Alain DESSAGNE invite les participants à poser leurs questions sur cette première partie.

José POZO relève qu'il est envisagé d'installer plusieurs exploitations agricoles sur le domaine (cf page 11), et souhaite savoir si des études permettent de justifier ce choix qui est selon lui ambitieux.

Franck BAUDIN précise que cette question a été étudiée par Solagro, bureau d'études spécialisé sur les sujets agricoles. Le potentiel agropastoral a été évalué entre 300 et 400 têtes de brebis, soit une voire deux exploitations au maximum selon le type d'exploitation : s'il s'agit d'une nouvelle exploitation, le nombre de têtes sera plus important que pour l'extension d'une exploitation existante. Il ajoute que deux zones sont envisagées comme favorables à l'activité agrivoltaïque et que deux exploitations pourraient ainsi avoir du sens.

Présentation des comités thématiques par Franck Baudin

Les éléments présentés sont à retrouver en pages 14 et suivantes du document de présentation.

[> voir annexes](#)

Floriane DANYER souhaite savoir s'il est prévu d'aborder la question de la gestion et des usages ouverts au public, lors du comité thématique de suivi n°2.

Franck Baudin explique que l'objectif principal de ce comité sera de travailler sur le modèle de cession et sur la charte d'engagement, même si la question de la gestion et des usages pourra y être abordée. Il précise que les élus, en tant que futurs propriétaires des terrains, décideront librement des usages à mettre en place et pourront, s'ils le souhaitent, ouvrir une consultation auprès des administrés afin de connaître leurs souhaits. En fonction des attentes, Arkolia Énergies pourra accompagner les élus sur ce sujet.

Jean-Luc FABREGUES demande quelle est la situation par rapport au PLUi. Il indique que c'est un sujet qui lui paraît urgent.

Franck BAUDIN répond que la question de l'urbanisme est un sujet important puisque le projet doit être compatible avec l'urbanisme

local, à savoir le PLUi, au moment de la décision de la préfecture, soit en 2025 ou en 2026. D'ici là, des discussions avec les communes, les élus et les communautés de communes devront permettre d'échanger sur l'intérêt du projet sur un plan global et de définir comment il peut être compatible avec les règles locales d'urbanisme.

José POZO indique que le zonage du PLUi est déjà établi. Il souhaite savoir si le domaine a été défini comme une zone agricole, naturelle ou agrivoltaïque.

Jean-Paul VOLLE précise que dans le cadre du PLUi, le zonage agricole ou naturel n'est pas incompatible avec le photovoltaïque. La condition première, c'est que le PLUi soit compatible avec le SCOT. Il ajoute que rien n'interdit d'intégrer une activité agropastorale ou agrivoltaïque si le projet est jugé compatible par les élus locaux.

Franck BAUDIN indique qu'Arkolia veut inscrire son projet avec sa vocation agropastorale, en accord avec les intercommunalités. Il précise que le projet a beaucoup évolué ces dernières années et que l'installation de panneaux photovoltaïques, telle qu'elle est prévue, n'est pas considérée aujourd'hui comme une artificialisation des sols.



Renseignez-vous sur
www.solarzac.fr

arkolia
ENERGIES

Jean-Paul VOLLE ajoute que le projet Solarzac possède même une dimension de reconquête des sols.

Floriane DANYER souhaite savoir qui seraient les intervenants lors du 3ème comité thématique.

Franck Baudin précise qu'il s'agira d'un groupe de travail plus ouvert, par rapport aux deux autres comités : le comité n°1 étant destiné à un public agricole et le comité n°2 ciblant davantage les territoires. Le 3ème comité est tourné vers les riverains, les acteurs socio-économiques : chambres consulaires, représentants d'entreprise, agences de développement...

Floriane DANYER demande comment ces publics seront mobilisés.

Franck BAUDIN explique que deux types de communications seront mises en place : une ciblée, à partir de la liste de personnes ayant déjà participé aux ateliers, aux journées portes ouvertes, etc. L'autre, plus ouverte, via le site internet Solarzac, un communiqué de presse pour un relai dans les journaux, de l'affichage dans les communes, en essayant d'être le plus exhaustif possible.

Il précise que la phase d'instruction pourrait durer 1 à 2 années, suivant les demandes complémentaires formulées par l'administration et que l'on peut imaginer disposer d'un permis de construire à la fin 2025.

Jean-Luc FABREGUES recommande le dépôt d'un permis de construire rapidement, compte tenu du projet de PLUi en cours.

Romain LATCHOUMANIN précise que les permis de construire seront instruits par les départements de l'Hérault et du Gard et non par les communes. Par ailleurs, il rajoute que la durée d'instruction des permis de ce type s'étale en moyenne sur une période d'un an et comporte une phase d'enquête publique.

Répondant à José POZO, Alain VIALA précise que le Domaine de Calmels est classé pour partie en zone naturelle et pour partie en zone agricole. Le zonage devra être revu avec la définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables. Il ajoute que l'agrivoltaïsme n'est plus vu comme une activité qui génère des récriminations. Il propose une réunion des maires de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac. Elle pourrait se tenir au Caylar, chef-lieu du canton.

Floriane DANYER revient sur l'organisation des comités : elle souhaite savoir comment la restitution des 3 comités va se dérouler et demande si d'autres temps d'échange sont prévus en plus.

Alain DESSAGNE précise qu'il y aura des comptes-rendus, accessibles directement sur le site internet du projet. Les informations relatives aux comités et les comptes-rendus seront également relayés par la newsletter Solarzac.

Franck Baudin indique que certains sujets plus complexes seront traités dans le cadre des comités. En fonction des sujets traités, les comités pourront avoir des durées et des contenus différents. La cession de terrain demandera potentiellement plus de temps que les autres projets.

Floriane DANYER demande si des temps d'échange transversaux seront mis en place et si ces restitutions pourraient prendre la forme de réunions.

Franck BAUDIN indique qu'il pourrait y avoir des restitutions intermédiaires, par comité et qu'une restitution plus globale des enseignements des comités était envisagée.

En l'absence de nouvelle question ou commentaire, Alain DESSAGNE remercie les participants et clôture la réunion.





ANNEXES





Solarzac

des énergies positives
pour le territoire

12 juillet 2023

Comités Thématiques de Suivi

Sommaire

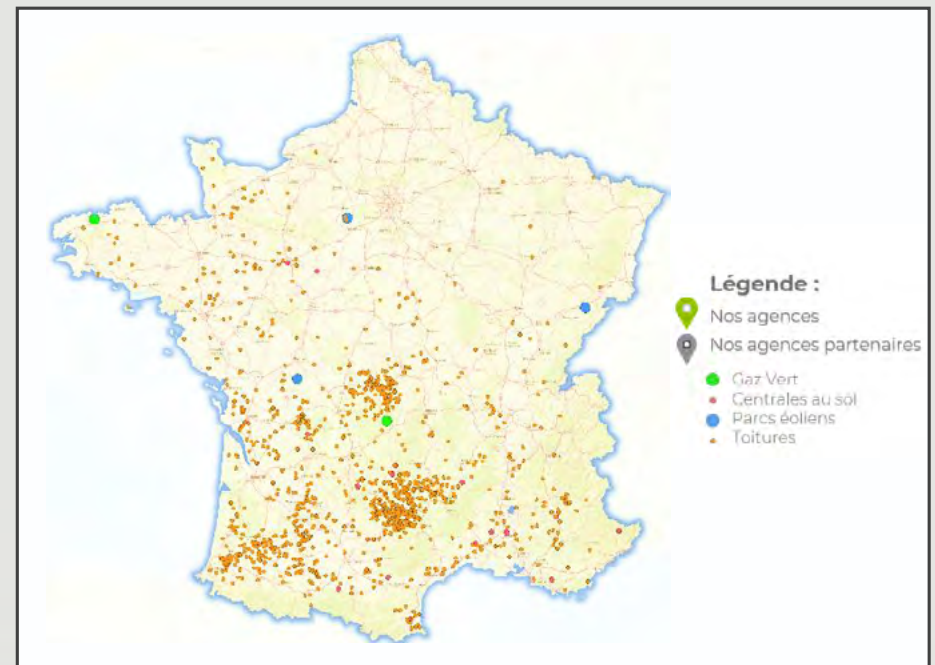
- I. Arkolia Energies
- II. Les domaines et leurs usages
- III. Le projet Solarzac
- IV. Les Comités Thématiques de Suivi
- V. Les prochaines étapes



I. Arkolia Energies

ARKOLIA ÉNERGIES, AUJOURD'HUI

- **Acteur majeur** du secteur des énergies renouvelables depuis 2009
- **+ de 180 collaborateurs**
- Entreprise française, indépendante, elle est active sur les domaines du **photovoltaïque, de l'éolien et du biogaz par méthanisation** avec une **puissance installée de 412 MW en 2022 répartie sur plus de 2 000 sites**
- 2 activités principales :
 - la construction d'unités de production d'énergies renouvelables
 - la vente d'électricité verte issue de ses propres sites de production
- **116 millions d'euros en 2022 de CA** (83 M€ en construction et 33 M€ en production).
- Depuis 15 ans, Arkolia Énergies a mis l'accent sur **sa stratégie d'innovation en internalisant sa R&D** et son laboratoire de méthanisation





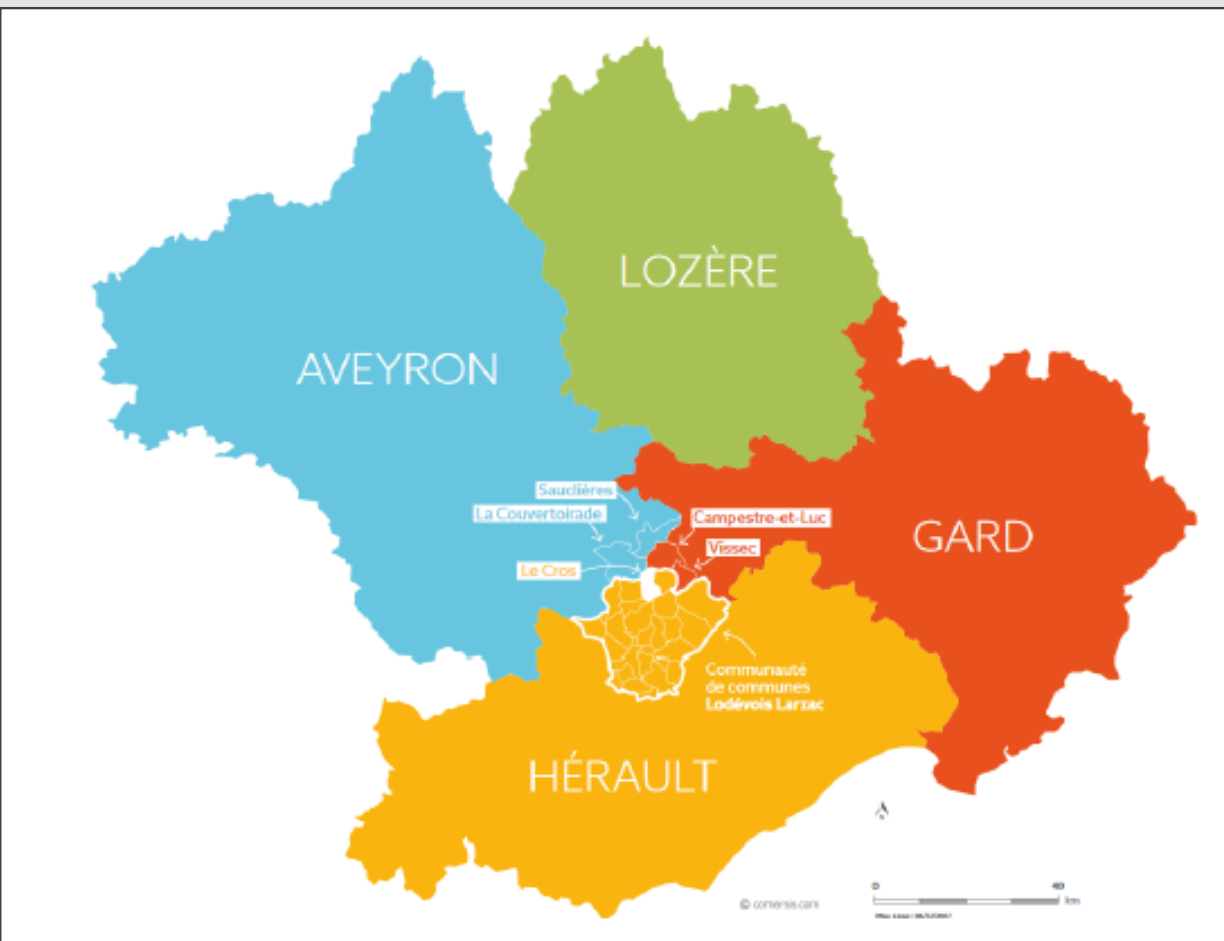
II. Les domaines et leurs usages

Deux Domaines consacrés à la chasse privée

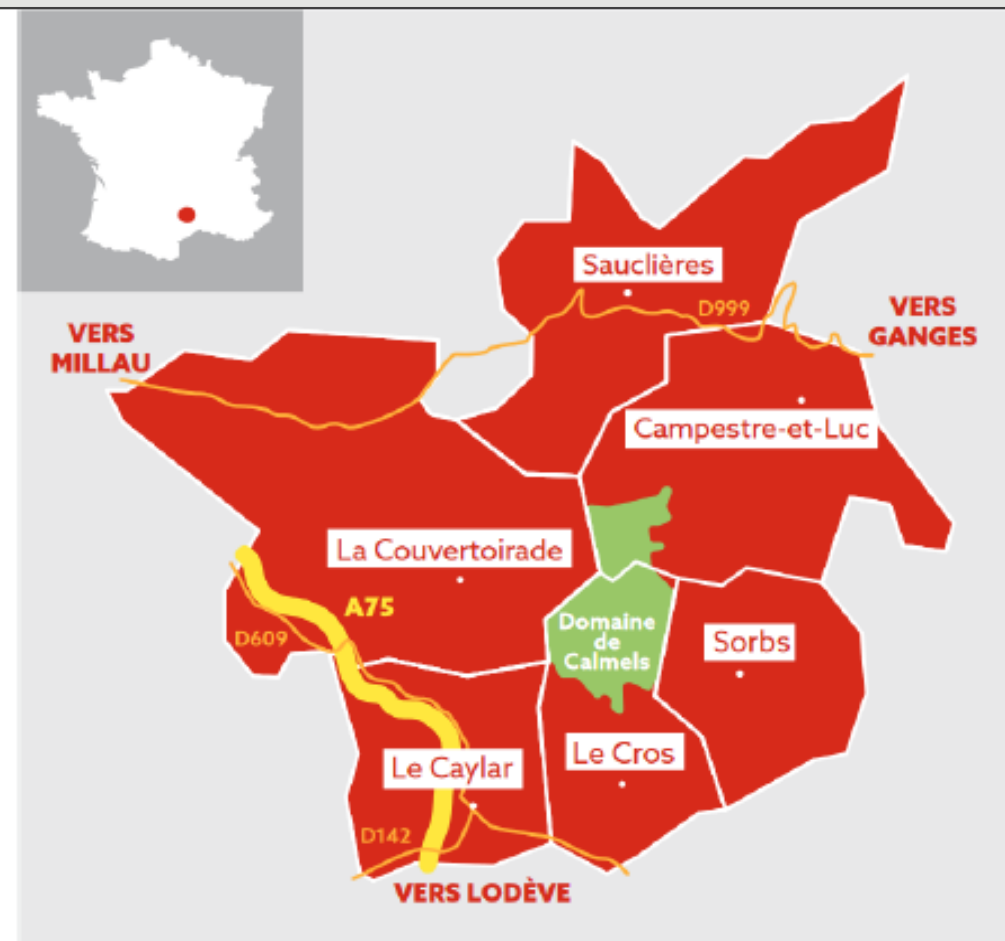
LE SITE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

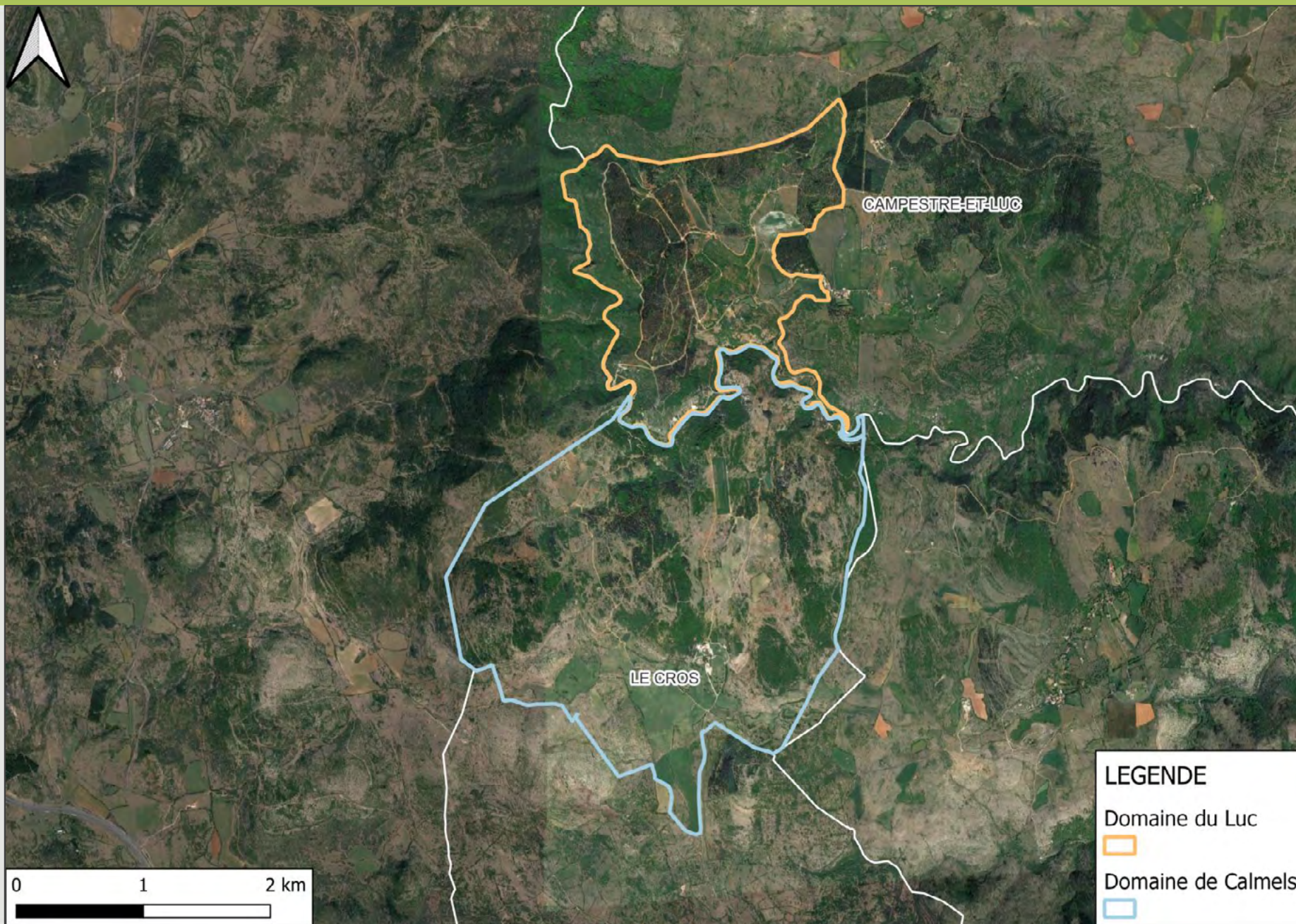
Situation géographique des communes de Le Cros et de Campestre-et-Luc



Situation géographique des domaines de Calmels et du Luc



LE SITE



Usages actuels des Domaines

AUJOURD'HUI

Un site fermé, non accessible, dédié à la chasse commerciale.



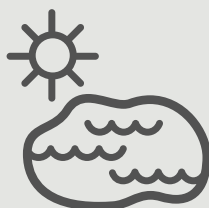
Approx. 1 000 ongulés sur le domaine.



Une activité de chasse commerciale



Une clôture isolant 1 045 ha



Un site aménagé par l'homme



Un sol rocailleux et surpâturé



Une alimentation extérieure

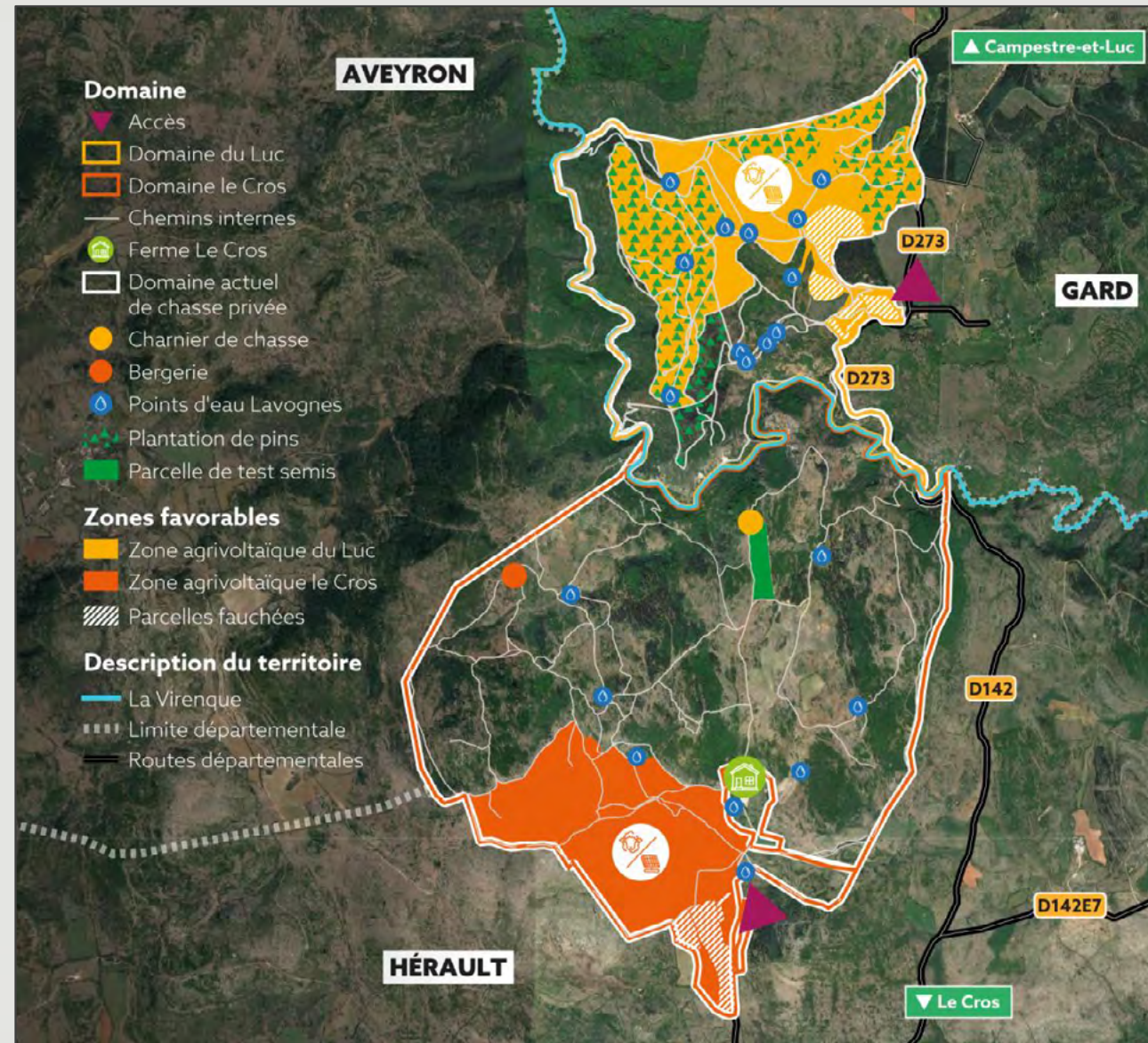
- **Domaine du Luc (Commune de Campestre-et-Luc, Gard)**
 - 4 parcs pour la chasse aux sangliers en battue
 - Chasse aux lapins
- **Domaine de Calmels (Commune de Le Cros, Hérault)**
 - Chasse aux cervidés
 - Chasse aux daims
 - Chasse aux chevreuils
 - Chasse aux mouflons



III. Le projet Solarzac

Une production d'énergie verte

- ❑ Mise en place d'une activité d'agrivoltaïsme sur une partie du domaine présentant :
 - les plus faibles enjeux environnementaux
 - des pentes < 20%
 - Surface max. de 200 ha.
- ❑ Production locale d'énergie d'origine renouvelable, propre et durable
- ❑ Cession d'une partie des terrains aux communes et collectivités (supérieure à 80%).
- ❑ Des conditions privilégiées et sécurisées d'achat de l'électricité pour les habitants et le territoire



Une activité agropastorale durable

Mise en place d'une **coactivité agro-pastorale** dans le parc photovoltaïque avec :

- L'installation **d'une ou plusieurs exploitations agricoles**
- Expérimentations réussies permettant **l'amélioration du potentiel agronomique** des sols (Mécanisation et tests de semis réalisés en 2019 sur 5ha).
- **Accès à l'eau** sans impacts sur les ressources naturelles.
- **Site clôturé** en fonction des besoins



La municipalisation d'un foncier important

- ❑ Sur la **commune de Campestre-et-Luc**, l'implantation pourrait concerner une surface **approximative de 104ha.**
- ❑ Sur la **commune du Cros**, l'implantation pourrait concerner une surface **approximative de 96 ha.**
- ❑ ARKOLIA Energies s'engage à céder à la commune / collectivités les terrains non utilisés pour le parc photovoltaïque, **soit environ 800 ha.**



Un développement économique pour le territoire

- ❑ Des retombées fiscales estimées à 1 million d'euros par an pour les communes et le territoire permettant de générer des nouveaux projets locaux et collectifs (communes, intercommunalités et départements).

** Retombées fiscales calculées selon une moyenne probable d'un projet de 200 ha et selon le barème de 2022.*

- ❑ Une réflexion engagée sur la **sécurisation et l'accès à une énergie durable** pour le territoire à des conditions privilégiées.
- ❑ Une volonté d' ARKOLIA Energies d'étudier et **accompagner des nouveaux usages sur le domaine** (agriculture, écotourisme, formation,...).



IV. Les Comités Thématiques de Suivi

Objectifs des CTS

- **Approfondir les demandes initiales** évoquées pendant les ateliers de concertation et **aborder les nouvelles à la lumière des résultats des dernières études** conduites par le maître d'ouvrage.

Trois thématiques de travail :

- 1) Les modalités d'**installation d'une activité agricole** et pastorale sur le domaine,
- 2) La **cession du terrain aux collectivités**, sa gestion et les usages ouverts au public,
- 3) Le **développement économique du territoire** induit par le projet.

CTS 1 : Les modalités d'installation d'une activité agricole et pastorale sur le domaine

Préciser les conditions d'installation d'une activité agropastorale sur site

- *Intervenants* -

- **Jean-Luc BOCHU**

Responsable Agriculture-Energie-Climat
SOLAGRO

- *Attendus* -

Formulation d'un cahier des charges (10 propositions) de l'activité agro-pastorale sur site

CTS 2 : La cession du terrain aux collectivités, sa gestion et les usages ouverts au public

Identifier les conditions de cession des terrains
aux communes et territoires

- *Intervenants* -

- **Avocat spécialisé du droit foncier**

- *Attendus* -

Proposition d'un modèle de cession et une charte d'engagement en vue de la cession des terrains.

CTS 3 : Le développement économique du territoire induit par le projet

Information sur le cadre fiscal entourant le projet et les opportunités de développement territorial

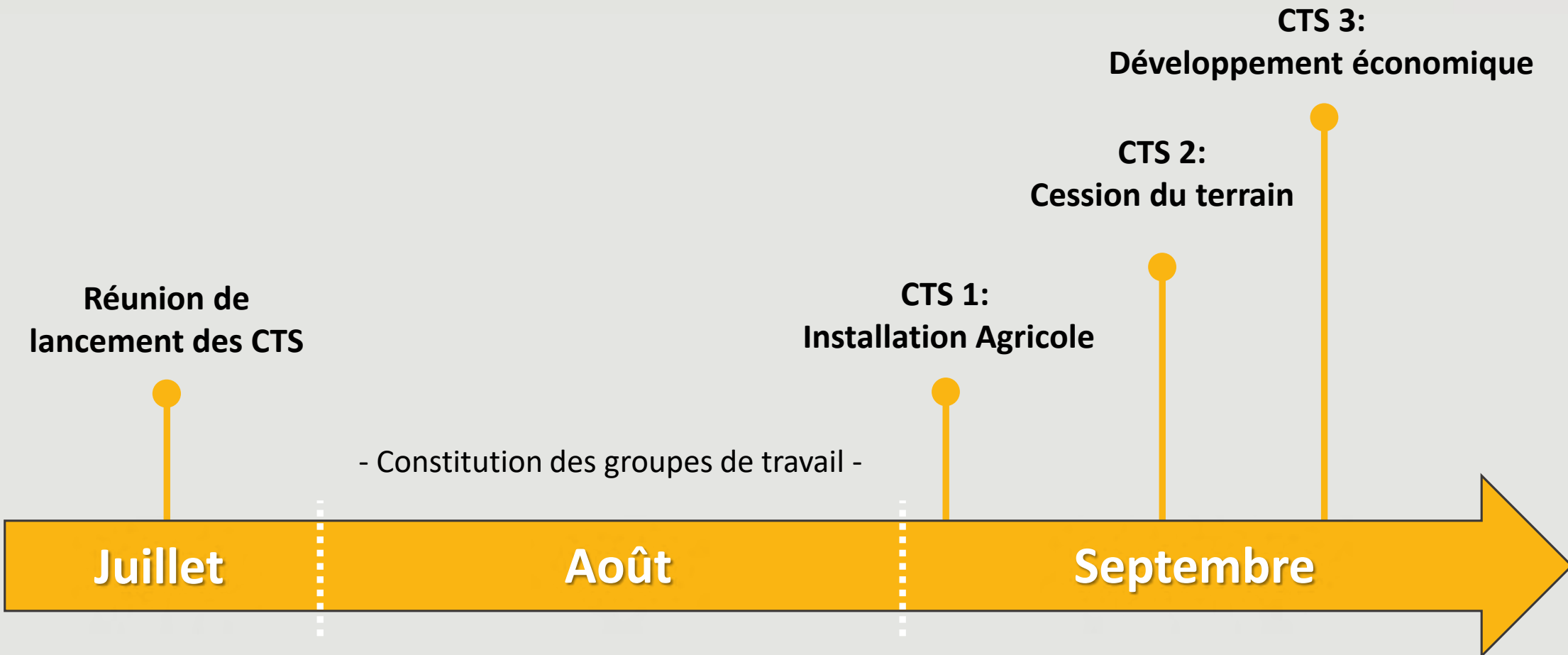
- *Intervenants* -

- **Représentants des collectivités, des milieux économiques et des usagers finaux.**
- **Arkolia Energies.**

- *Attendus* -

Définition des attentes et des besoins, établissement de 5 à 10 recommandations à l'attention du porteur du projet

Calendrier des CTS



L'invitation pour les comités thématiques de suivi est transmise aux acteurs concernés par le biais d'un courrier postal et d'un emailing



V. Les prochaines étapes

La suite du Projet

- Finalisation de l'Etude d'Impact Environnementale
- **Dépôt du dossier de permis de construire pour instruction d'ici la fin de l'année 2023**



**Merci pour votre
attention**